



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mars 2023 à 20h30

Membres : 18

Présents : 16
Procuration : 2
Voix délibérative 18

Date de
convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

L'an deux mille vingt et trois et le jeudi 23 mai à 18h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire et dans le respect des préconisations sanitaires.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, Lydie MAJORAL, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Laurent TOIX, Thierry SOLDA, Robert DIAZ, Michèle VALDENNAIRE, Nicolas MOREL, Marie-Odile BEAUVOIS, Laurent DESAINRIQUER, Sophie SALA, Magali ROUGE, André PRADIER,

Absents excusés Patricia BAILLEUL, ayant donné pouvoir à Marie Odile BEAUVOIS, Philippe GARCIA ayant donné pouvoir à Jean Jacques THIBAUT

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour.
Monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Affaire 0 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal précédent

Monsieur le Maire présente le compte rendu du précédent qui est approuvé à l'unanimité

Affaire 1 : Charte de l'eau

Monsieur le Maire présente le projet de charte de l'eau, proposée par l'AMF 66 et qui est le préalable, pour la Préfecture des Pyrénées Orientales, à d'éventuels arrêtés municipaux dérogatoires pour l'arrosage par exemple.

Il donne lecture de la charte qui est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité

Il est 19h, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Marc GIMBERNAT

Jean-Jacques THIBAUT

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA
